



## Femme de menage en creche on lui demande de s'occuper d'enfants

Par **minoucha7516**, le **30/01/2015** à **21:37**

Bonjour,

une amie a moi est femme de menage en creche. elle a un tres léger retard mental. la creche qui l'embauche etant en manque de personnel, lui a demandé de s'occuper d'un petit groupe d'enfants au meme titre qu'une puericultrice.

Seulement un manque d'attention, et l'un des enfants se fait griffer violamment au visage par deux autres. Les parents ont déposé plainte, et mon amie a reçu un courrier l'informant d'une sanction de niveau 1.

je lui ai conseillé de repondre immediatement par recommandé pour contester cette decision en rappelant son statut les termes de son contrat.

Que risque t elle en n'ayant pas refusé de s'occuper des enfants?

je précise qu'elle est eùmbauchée depuis 25 ans et que son travail est tout pour elle, elle déprime vraiment à l'idée de le perdre...

Par avance merci de vos reponses

Par **P.M.**, le **30/01/2015** à **22:11**

Bonjour,

A priori, elle ne risque rien si c'est l'employeur qui l'a obligé à s'occuper des enfants mais vous ne précisez pas de qui émane la sanction car s'il y a dépôt de plainte ce n'est pas auprès de la crèche...

Par **minoucha7516**, le **30/01/2015** à **22:46**

Oui désolée je n'ai pas précisé, c'est important: comme elle est fonctionnaire, le courrier de sanction emane de la mairie...

Par **P.M.**, le **30/01/2015** à **23:16**

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais à la salariée de se rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

A priori, si elle est déjà sanctionnée elle ne risque pas d'autre sanction par l'employeur et en plus elle a contesté la mesure...